

**Lakhdar Barka Férida**

Professeur

Université Oran 2

***Du dire au faire en politique éducative : le cas des  
langues étrangères***

La politique éducative menée en Algérie depuis l'indépendance reflète les changements qui ont affecté la société tant sur le plan politique, économique, social que culturel. Le discours régissant le système éducatif s'inspire largement des textes fondateurs présents dans les Chartes et la Constitution maintes fois remaniées et amendées selon les nécessités du moment. Les décisions qui en ont découlé ont suscité de nombreuses réactions, souvent sous forme de conflits dont certains demeurent d'actualité. Le plus important concerne la question linguistique qui demeure au cœur de toute politique éducative et qui, pour beaucoup, constitue la principale raison du dysfonctionnement<sup>1</sup> et de la crise que traverse l'école algérienne.

---

<sup>1</sup> Le terme dysfonctionnement est reconnu officiellement par le législateur puisqu'on le retrouve dans le préambule à la Loi d'orientation sur l'éducation n°08-04 du 23 janvier 2008.

La politique de l'arabisation gérée par à-coups, la stigmatisation des langues étrangères, et le refus d'intégrer les langues maternelles des élèves algériens dans les programmes d'enseignement ont contribué d'une façon déterminante à l'échec scolaire, même si d'autres raisons telles que la « démocratisation », ainsi que des facteurs exogènes ont également eu un impact sur le devenir de l'école.

Les contradictions observées dans l'interaction discours-contexte concernant les langues semblent se cristalliser autour du statut des langues étrangères<sup>1</sup>. A travers l'enseignement de ces dernières, l'apprenant algérien se retrouve inévitablement confronté à la question identitaire et la relation à l'Autre. De par la nature et les contenus qui lui sont inculqués, il lui est difficile d'établir un lien entre son vécu et l'école, ce qui le pousse dans certains cas à rejeter ce milieu où il ne se reconnaît pas.<sup>2</sup>

Adoptant une approche comparative, nous axerons notre étude sur les textes<sup>3</sup> (et leur évolution dans un contexte général) se référant au volet 'langues étran-

---

<sup>1</sup> Les textes officiels jusqu'en 2002 ( déclaration de statut de langue nationale pour le tamazight au sein de la Constitution) éludent les langues maternelles. Des travaux faisant référence à cette question nous éclairent sur ce point :Dourari (2011) souligne en effet que la dernière loi en date (2008, op.cit.) « *qui définit les langues enseignées à l'école y compris les langues étrangères, oblitère l'arabe algérien et entretient la confusion en parlant de la 'langue arabe' sans qualificatif ( ce qui suggère l'identité de l'algérien et de l'arabe institutionnel)* ». Haddad (2010:278) affirme également qu'« *aucune apparition du terme dans un sens avoisinant celui d'une pratique langagière quelconque que l'on pourrait, par exemple, dénommer arabe algérien ou algérien comme référant à une langue n'est à signaler.* »

<sup>2</sup> Le taux de déperdition scolaire qui atteignait les 500.000 élèves il y a quelques années ( chiffres diffusés par la presse algérienne) n'est évidemment pas imputable à cette raison uniquement.

<sup>3</sup> Notre corpus se base sur la Charte d'Alger (1963), la Constitution (1963) et ses formes revisitées (1989, 1996 et 2002) ; la Charte Nationale (1976) ; les discours des présidents Ben Bella (1963), Boudiaf (1992) et Bouteflika (2000 et 2002) ; la loi concernant la généralisation de l'arabisation (1991) et sa modification (1996) ; le Cadre Référentiel des programmes de la nouvelle réforme du système éducatif (2003) ; la Loi d'orientation sur l'éducation nationale (2008) ainsi que les programmes de français (2005 et 2010) et d'anglais (2010) issus de la dernière réforme et enseignés à différents paliers de l'éducation nationale.

gères' de la politique éducative, et tenterons d'identifier les mécanismes sous-jacents à l'inadéquation souvent décriée entre le 'dire' et le 'faire' dans ce domaine particulier. Il est à noter que notre démarche ne constitue pas une analyse approfondie et exhaustive de la situation et encore moins une évaluation de celle-ci. Pour qu'une telle étude soit valide, elle doit s'appuyer sur des données empiriques également, en d'autres termes sur l'observation de l'application des politiques éducatives sur le terrain, notamment sur la pratique d'enseignement quotidienne, mais aussi sur l'adhésion de plusieurs acteurs du système éducatif<sup>1</sup>, et sur des moyens conséquents et des données officielles non toujours disponibles.

### **Les politiques éducatives : lieu d'interaction conflictuel entre le discours et le contexte**

Le Dictionnaire suisse de politique sociale (2002) définit le terme de politique éducative ainsi :

*Ce terme recouvre l'action de l'Etat en tant qu'ordonnateur d'un système d'enseignement ou de formation...formalisé et organisé et en tant que prestataire de services éducatifs par le biais des écoles publiques....La politique de l'éducation est d'abord une politique d'orientation de la connaissance et de la culture légitimes.*

---

<sup>1</sup> Van der Maren (2003 :42) précise : « [...] le professeur et ses élèves dans la classe ne constituent pas la totalité de la situation pédagogique, même s'ils en sont le noyau. L'action de l'enseignant se déroule dans le cadre d'une institution dont les finalités, les priorités, les urgences et les contraintes ne coïncident pas nécessairement avec les siennes. »

Cette conception devient un objectif primordial dès le lendemain de l'indépendance où il s'est agi de se réapproprier les valeurs et les symboles de « la personnalité algérienne » et de les transmettre aux jeunes générations. Le premier volet de cette entreprise fut de restaurer la langue arabe qui avait été écartée des programmes scolaires durant la colonisation.<sup>1</sup> En 1963, le président Ben Bella déclarait : « *L'arabisation est nécessaire, car il n'y pas de scolarisation sans arabisation.* » Cependant, au même moment la Constitution stipulait : « *La réalisation effective de l'arabisation doit avoir lieu dans les meilleurs délais ... la langue française pourra être utilisée provisoirement avec la langue arabe.* » Cette situation de bilinguisme ne prit fin qu'en 1978 coïncidant avec l'instauration de l'Ecole Fondamentale qui acheva le processus d'arabisation du système éducatif. Le français fut alors enseigné à partir de la 4<sup>ème</sup> année primaire et cessa d'être considéré comme une langue d'enseignement dans les deux premiers cycles<sup>2</sup>. Ainsi et durant les cinquante années qui suivront l'indépendance, des déci-

---

<sup>1</sup> Dans cette nouvelle configuration, la langue arabe se retrouva « légitimée » en devenant la norme en milieu éducatif bien qu'elle ne constituait pas la langue maternelle des apprenants. Bourdieu , cité dans Calvet (2012) affirmait que : « *la communication en situation d'autorité pédagogique suppose des émetteurs légitimes, des récepteurs légitimes, une situation légitime, une langue légitime.* » Il écrivait également avec Passeron (1970 :19-26) : « *ce qui vient d'une autorité légitime, reconnue comme ayant droit de suprématie, se présente et est perçu comme légitime.* »

<sup>2</sup> Taleb Ibrahimi (2004) souligne à ce propos: « *Toutes ces mesures ont contribué, d'une manière constante mais sans être intégrées dans une vision ni une politique ouvertement assumées et reconnues, à instaurer un état de bilinguisme de fait sinon de droit dans le système éducatif et dans toute la société.* »

sions seront prises à l'encontre des langues, parfois de manière non officielle (Djebbar, 2007 :178), allant à contre-courant de la réalité du pays, mais obéissant à la même logique au nom de la légitimité. Notons, comme le fait remarquer Hosna (2006 : 98), que :

*Ce n'est qu'en 1976 que l'Etat algérien, à la lumière du document idéologique de la Charte nationale, se dote d'un premier cadre juridique en élaborant l'ordonnance n°76 /35 du 16 avril 1976 relative à l'organisation de l'éducation et de la formation,*

décision<sup>1</sup> qui va finalement aboutir selon Djebbar (ibid.) à « *l'uniformisation du système éducatif qui était, auparavant, une juxtaposition de deux systèmes, à travers deux langues d'enseignement.* »

La construction d'une politique éducative définissant les finalités de l'école se base en général sur les idées et les valeurs de la société, se référant à des textes fondateurs et complétant l'architecture par la publication de textes conjoncturels en fonction de l'évolution de cette société ; en d'autres termes, la constitution de ce discours se fait dans une continuelle prise en compte et imprégnation du et par le contexte. Parlant de l'énoncé dans le discours, Amossy ( ? ) remarque que :

*Le dit est fonction du dire, qui lui-même ne peut se comprendre en-dehors des données situationnelles dans lesquelles il s'effectue[...] le contexte n'est pas évacué : bien au contraire, il fait partie du texte et re-*

---

<sup>1</sup> Loi qui va être abrogée par celle de 2008 (op.cit.)

*met en question la fameuse division texte/contexte.*

On peut le constater dans le préambule de la Loi d'orientation 2008(op.cit.) où le rédacteur souligne :

*Dès lors, une politique rationnelle et avisée des langues étrangères qui tienne compte des seuls intérêts de l'apprenant algérien et de la place de l'Algérie dans le concert des nations, doit être mise en œuvre pour pouvoir accéder à la science, à la technologie et à la culture universelle.*

Le texte qui suit immédiatement semble découler du précédent puisqu'il affirme :

*Le monolinguisme ne peut contribuer au développement du pays. Il ne permet ni l'ouverture sur le monde, ni l'accès aux savoirs et aux connaissances scientifiques élaborées ailleurs, empêchant ainsi l'établissement d'un dialogue fécond avec les autres cultures.*

En effet, l'apprentissage des langues étrangères est encouragé à l'école, mais aucune allusion n'est faite à la situation sociolinguistique du pays dans les textes. Si le monolinguisme n'est pas la solution, l'on devrait institutionnaliser les autres langues en présence. Hors ici, le contexte est absent du texte.

Le couple discours- contexte ne fonctionne pas toujours en harmonie, comme nous venons de le voir, et cet aspect est encore plus visible lorsque nous nous penchons sur la dualité arabe-français, trait essentiel qui caractérise le paysage linguistique algérien.

## **Le couple arabe - français : un combat qui perdure**

L'arabisation entamée dès l'indépendance<sup>1</sup> et sensée remplacer de façon radicale l'utilisation de la langue française par l'arabe ne semble pas avoir accompli sa mission jusqu'à présent. De nombreux travaux<sup>2</sup> ont inévitablement abordé la question de la dualité arabe-français en étudiant celle du rôle du français, que ce soit à l'école ou dans la société. Les résultats montrent encore une fois une inadéquation entre le discours et le contexte, autant sur le plan synchronique que diachronique, entre les pratiques et les représentations des locuteurs.

Le français en Algérie a connu trois périodes officielles distinctes au cours de son histoire : la première tranche concerne la période durant la colonisation où il jouissait d'un statut supérieur de langue dominante qui ne craignait aucune rivalité de la part des langues locales, même si elles étaient enseignées parallèlement hors de l'école française. Après 1962 et jusqu'à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire, son importance s'est considérablement amoindrie jusqu'à disparaître de certains domaines.<sup>3</sup> A l'ère de la mondialisation, et sous l'impulsion du président Bouteflika, un nouveau souffle est donné aux

---

<sup>1</sup> Il est à noter que les textes fondateurs furent rédigés en français et que le président Ben Bella donna son discours également en français devant l'ONU en 1962.

<sup>2</sup> Voir certains d'entre eux dans la bibliographie.

<sup>3</sup> Les langues étrangères furent supprimées de l'épreuve du Baccalauréat jusqu'en 1993. La même année, le Ministère de l'Education Nationale proposa aux parents le choix entre l'anglais et le français comme 1<sup>ère</sup> langue étrangère en 3<sup>ème</sup> année primaire. ( 98.72% choisirent le français [ Derradji, 200?], puis l'option 'anglais' fut abandonnée.)

langues étrangères et particulièrement au français.

Dans la réalité, le statut de ce dernier n'a pas toujours épousé les critères des décideurs, surtout de la période post-indépendance à l'année 2000. Nous avons vu plus haut qu'une ère de bilinguisme a prévalu jusqu'en 1978 au sein du système éducatif, alors que la campagne d'arabisation avait débuté quinze ans auparavant, situation qui pouvait s'expliquer par le départ massif des enseignants français et le manque d'effectifs locaux sensés les remplacer. De plus, si le français était occulté dans le discours officiel, il en était autrement au niveau de la pratique. L'ouverture d'écoles privées donnant une place de choix à l'idiome français et la décision de nombreux parents d'envoyer leurs enfants poursuivre leurs études à l'étranger attestent d'un double constat : l'arabisation n'avait pas donné de résultats probants et le français pouvait ouvrir des portes pour l'avenir des élèves. Malgré le durcissement de la loi sur l'arabisation en 1991 (modifiée cinq ans plus tard), la situation de l'école ne s'améliore pas, bien au contraire, et le rôle du français ne fait que croître en importance. Que ce soit à l'école ou dans la société toute entière, l'usage du français n'a pas disparu : dans les pratiques langagières, les médias (surtout depuis l'introduction de la télévision satellitaire), la production littéraire et artistique, les enseignes et les écriteaux dans les agglomérations, la langue française a existé côte à côte avec son homologue arabe. Ce bilinguisme de fait, les emprunts respectifs entre les deux langues, leur statut de langue écrite, leur complémentarité dans des registres différents ont fait qu'elles se sont partagé d'une façon non officielle mais tout à fait réelle un ter-

ritoire que le législateur n'a pas pris en compte dans la rédaction des textes.

Avec l'avènement de la mondialisation, le discours officiel s'est sensiblement modifié<sup>1</sup> : les exigences économiques et technologiques ont eu raison des conceptions rigides qui occultaient la réalité sociolinguistique du pays ; la nouvelle réforme insiste sur l'acquisition d'au moins deux langues étrangères : le français est enseigné à partir de la 3<sup>ème</sup> année primaire et la 2<sup>ème</sup> langue étrangère à partir de la 1<sup>ère</sup> année moyenne. Au début des années 2000, le président Bouteflika a déclaré devant l'Assemblée Nationale française que « *nous n'avons aucune raison d'avoir une attitude figée vis-à-vis de la langue française.* » Il s'est également adressé au sommet de la Francophonie à Beyrouth en 2002 en ces termes :

*La langue française et la haute culture qu'elle véhicule restent pour l'Algérie, des acquis importants et précieux que la réhabilitation de l'arabe, notre langue nationale et officielle, ne saurait frapper d'ostracisme...le français...gardera une place qu'aucun complexe, aucun ressentiment ni aucune conjoncture quelconque ne sauraient lui disputer.*

Nous percevons clairement en filigrane la relation problématique entre les deux langues, et ce discours tente de replacer chacune d'elles dans son droit, mais aucun

---

<sup>1</sup> Opinion non partagée par tous ; Haddad (op.cit.286) remarque que « *le corps de doctrine de textes fondateurs de l'Algérie... demeure le même dans son jacobinisme.* »

texte n'est venu officialiser cette conception en accord avec la réalité. D'après Bianchini, 2007 :

*Selon l'Observatoire Régional du Français dans le Monde Arabe, le français doit être considéré pour les pays du Maghreb comme langue seconde et non comme langue étrangère, selon les trois critères qui formalisent une langue seconde.*

Elle ajoute : « *Il existe en fait une langue française beaucoup plus vécue que légiférée.* »

C'est cette tension entre le texte et le contexte, entre les représentations<sup>1</sup> et les pratiques qui a fini par engendrer des conflits au sein de la société au point de perturber sa cohésion. Cependant les pratiques qui participent à l'évolution d'une société, et plus précisément les pratiques linguistiques, si elles ne sont pas prises en compte par les décrets officiels, elles ne se laissent pas non plus être gérées par ces derniers. La confrontation quotidienne entre la réalité sociolinguistique algérienne et le monolinguisme prôné par les décideurs en est une évidence. Cet entêtement à perdurer dans cette vision faussée de la situation linguistique se matérialise dans le discours à travers des procédés assez subtils.

## **Quand dire ce n'est pas toujours faire**

---

<sup>1</sup> Représentations très divergentes également puisqu'elle vont du rejet systématique à l'attirance en passant par une indifférence par rapport à la charge culturelle, comme le rapporte Khetiri ( 247 ) : cette langue « *est sentie comme un véhicule neutre, sans marques culturelles ou idéologiques propres....acceptée comme langue d'enseignement* », ou par l'adhésion à la position officielle pour certains enseignants qui, selon Arezki ( ? ) « *sont les premiers à relayer le discours épilinguistique dominant au sein de l'école* »

En se penchant sur les textes officiels relatifs à l'organisation du système éducatif, l'analyste perçoit d'emblée une attitude autoritariste au niveau de l'énonciation, attitude qui va se transmettre jusqu'à la conception des manuels scolaires ( Benamer Belkacem, 2010), la relation pédagogique, et jusqu'aux rapports de la famille éducative avec la société. Caillé (2006 :5), partisan de l'anti-utilitarisme note en parlant de la société française qu'elle: *« s'est longtemps identifiée, et aujourd'hui encore massivement, à son Etat et[...] ce dernier, aujourd'hui encore, se pense comme l'instituteur de la nation. »*

Les options que le nouvel Etat algérien s'est choisies au lendemain de l'indépendance ont été dictées par l'Histoire et la conception de la politique éducative bien que faite dans l'urgence, avait des objectifs nobles puisqu'elle s'intégrait dans la vision de la « restauration de la personnalité algérienne ». Comme le souligne Hosna (op.cit.97) :

*La philosophie générale qui porte l'idée de l'école algérienne est fondée sur une représentation généreuse de l'être dans le monde.... Cependant, l'option idéologique mise en place dès l'indépendance va progressivement remettre en cause certaines de ces idées et orienter l'école vers d'autres choix.*

En effet, que ce soit dans les textes fondamentaux, les documents régissant le système éducatif, dans la pratique ou au sein du discours des acteurs de ce domaine, le pouvoir symbolique est constamment en œuvre et influe sur toutes les décisions concernant l'école. Dès

1992, le président Boudiaf précisait sa conception de cette institution en ces termes : « *L'école doit être un lieu de transmission et de production du savoir. Elle doit se situer en dehors des préoccupations politiques, partisans et idéologiques.* »<sup>1</sup> Par la suite, les textes officiels eux-mêmes (1998, 2008) comportaient des références à cet aspect en recommandant de « soustraire l'école à toute influence idéologique ».

L'option idéologique exprimée dans la politique éducative pesa de tout son poids lorsqu'elle concerna les langues. Le monolinguisme imposé à travers la politique de l'arabisation, dénigrant du même coup l'existence des langues parlées et la présence de langues étrangères dans le paysage linguistique algérien, fut l'illustration flagrante du pouvoir du politique sur la réalité sociale. Les directives ministérielles, traduites en discours didactique, puis pédagogique, vont transmettre, notamment à travers les manuels scolaires, parfois de manière implicite ( curriculum caché) l'option politique du moment. Les langues étrangères sont enseignées dans la plupart des cas, pour véhiculer la culture algérienne (Khetiri,op.cit.246 ; Kanoua,2008 :188), et le signe culturel de la langue-cible, même présent dans l'énoncé, peut être complètement évacué par l'enseignant ( Boudjadi,2012).

Ce déni de la réalité du contexte, cette violence symbolique, relayée par certains acteurs du système éducatif, y compris les inspecteurs, s'imposent à l'enfant et le façonnent à son tour. Dans le cas contraire, celui-ci dé-

---

<sup>1</sup> Allocution donnée en avril 1992, cité dans Djebbar (op.cit.p.164).

veloppe une haine envers l'institution et se met en échec scolaire.

Parmi les procédés utilisés dans ce type de situation, l'ambiguïté du discours tient la première place. Les travaux ayant trait à la politique linguistique du pays ont relevé de nombreux cas d'utilisation de concepts auxquels le législateur attribue un sens différent de son sens réel ou de la doxa. Par exemple, la démocratisation équivaut à massification, algérianisation à arabisation, la langue arabe et 'nationale' se réfère à la langue classique ou scolaire mais non pas à l'idiome parlé par tous les Algériens. D'autres moyens souvent utilisés dans le discours officiel concernent la périphrase, l'allusion, l'implicite ou encore l'octroi de plusieurs qualificatifs au même terme, ce qui rend l'opération de réception difficile et entretient un malaise certain. L'exemple de la langue française a eu droit à de nombreux qualificatifs, comme étrangère, seconde, privilégiée, langue de spécialité, de culture, des sciences et techniques.

Malgré les changements opérés durant les cinquante dernières années, le discours concernant les langues étrangères ne s'est pas modifié à la mesure des bouleversements socio-économiques du pays. La réforme du système éducatif a, certes, introduit une nouvelle vision dans ce domaine, mais la prise en charge des langues étrangères se fait toujours en fonction des constantes nationales, des valeurs de référence, des principes durables. La solution à la crise que connaît actuellement l'école algérienne dépendra-t-elle d'une nouvelle politique linguistique dans laquelle les

langues étrangères occuperont une place conséquente ?

### **Vers une Algérie plurielle ?**

L'une des raisons pour lesquelles la politique linguistique (synonyme d'arabisation) a échoué est son refus de prendre en compte le contexte. Cette option n'a ni servi la langue arabe ( les résultats académiques en témoignent), ni les autres langues, qui se sont retrouvées minorées. En conséquence, le champ culturel qui aurait pu exploiter les richesses de cette diversité s'est heurté à une rigidité dogmatique monolingue qui a forcé la société à se tourner vers d'autres horizons pour s'exprimer ou consommer. Dans cette vacuité, le français en a profité pour occuper quelques espaces désertés par l'arabe. En ce qui concerne l'enseignement, la prolifération des écoles privées a utilisé cette manne et les parents dont les moyens le permettaient ont pu faire accéder leurs enfants à d'autres possibles, étant bien conscients de la valeur des langues étrangères sur le marché linguistique par rapport à leur propre langue.

Les tensions engendrées par le discours autoritariste de l'Etat (mentionné plus haut) et la société, celles entre modernité et tradition au sein même de la société, se sont déplacées au sein de l'école à travers les manuels scolaires, les représentations et les pratiques des acteurs du système éducatif et ont affecté la philosophie de l'école.<sup>1</sup> Les incohérences et les problèmes de toutes sortes ont fini par déstabiliser la société qui est arrivée à se demander à quoi servait l'école.

---

<sup>1</sup> Cf. Morin (2000)

L'Algérie a souvent fait appel à des experts étrangers en matière d'éducation, y compris lorsqu'elle a entamé des réformes importantes qui devaient avant tout se baser sur les aspirations de la société algérienne. Certes, nous affirment Crahay et Dlhaxhe (2003 :40) : « *La connaissance de ce qui se fait ailleurs et des effets qui y sont liés peut et même doit devenir un bien culturel qui, partagé par un maximum de citoyens, peut devenir le ferment d'une façon mieux réfléchie de penser la transformation de l'école* », mais comme nous le rappelle Djebbar (op.cit.p.199), en passant en revue les différents éléments qui pourraient jouer un rôle dans une réforme réussie de l'école, ces « *milliers de professionnels de l'éducation[...] à qui on n'a pas offert l'occasion de jouer un rôle moteur,[...] au niveau des instances de réflexion et de conception* » représentent des pertes énormes et confirment les incohérences de la gestion dans ce domaine.

D'autre part, si les décideurs en matière de planification linguistique se penchaient sur les nombreuses enquêtes, travaux et descriptions sociolinguistiques effectués ces dernières années, notamment par des universitaires, ils pourraient réviser leurs options d'origine et modifier les textes qui prévalent dans ce domaine. L'école pourrait alors prendre en charge la didactisation des différents idiomes parlés, adapter les langues écrites aux besoins des utilisateurs, introduire l'apprentissage précoce des langues étrangères<sup>1</sup> et finalement développer une éducation interculturelle. Mais

---

<sup>1</sup> Des travaux ont montré que celui-ci peut favoriser la compréhension de la langue maternelle(cf. Education magazine, n°4, 2010).

avant cela, il faudrait que l'apprenant algérien sache qui il est exactement, d'où il vient et où il va avant d'accepter de rencontrer l'Autre ; Crutzen (1998) note à ce propos : « *Plus les fondations identitaires, culturelles et linguistiques seront légitimées et fortes, plus les codes communs seront sainement appropriés et enrichis* » ; Chachou (2008:5) affirme également dans cette veine que :

*Le lien étroit que l'enfant entretient avec sa langue maternelle est un agent fondamental dans la construction de son identité, et sans lequel il serait problématique de prétendre lui inculquer une culture humaniste dans le cadre par exemple d'une éducation interculturelle.*

car, comme le souligne à juste titre Cassin (2006) : « *Passer d'une langue à l'autre, c'est bien passer d'une pensée à l'autre, et d'une culture à une autre.* »

Pour conclure, le principe sur lequel toute initiative de réforme du système éducatif devrait être basée serait d'adapter le discours au contexte, c'est-à-dire à la réalité et non l'inverse, pour permettre à l'école de réaliser ses objectifs dans un environnement harmonieux et cohérent. Dewey, cité par Caillé (op.cit.p.34) nous dit :

*La valeur spécifique du savoir n'empêche pas que l'école fasse partie de la société. A ce titre, la vie scolaire doit être une vie sociale, autrement dit : une vie connectée au monde extérieur, à la société dont l'école fait partie.*

## Références

Adam, J-M. et U. Heidmann ( 2005), *Sciences du texte et analyse de discours* , Genève, Editions Slatkine, entretien réalisé par Raphaël Baroni, 2006, URL :[http:// :www.vox-poetica.org/entretiens/intheidmann.html](http://www.vox-poetica.org/entretiens/intheidmann.html)

Ait Dahmane,K.(2007) « Enseignement/apprentissage des langues en Algérie entre représentations identitaires et enjeux de la mondialisation », *Synergies Algérie*, n°1, pp.173-180, URL : <http://www.ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Algerie5/karima.pdf>

Amossy,R.et D. Maingueneau, (?)« Le tournant de l'analyse du discours dans les études littéraires »,entretien réalisé par Raphaël Baroni, URL :<http://www.vox-poetica.org/entretiens/intMainAmossy.html>

Arezki, A.,( ?) « La planification linguistique en Algérie ou l'effet boomerang sur les représentations sociolinguistiques »

<http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/25/Arezki%20Abdenour%20.pdf>

AUF Réseau Sociolinguistique et dynamique des langues (2005).*Dynamiques sociolinguistiques( scolaires et extrascolaires) de l'apprentissage et de l'usage du français dans un cadre bi- et plurilingue sur les axes ouest-africain et franco-africain*, rapport définitif,

URL :[http://www.sdl.auf.org/IMG/doc/AUF\\_Reseau\\_S](http://www.sdl.auf.org/IMG/doc/AUF_Reseau_S)

Benamer Belkacem, F.(2010), « Le métalangage didactique et l'implication de l'apprenant dans l'avant-propos du manuel de français de deuxième année moyenne », *Synergies Algérie* n°9, pp.53-66,

URL :<http://www.ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Algerie9/fatima.pdf>

Bianchini, L.(2007), « L'usage du français au Maghreb », *Constellations francophones*, Publifarum, n.7.URL :

[http://publifarum.farum.it/ezone\\_articles.php?id=77](http://publifarum.farum.it/ezone_articles.php?id=77)

Boudjadi, A.( 2012), « La pluralité culturelle dans les manuels scolaires de FLE de l'enseignement secondaire », *Synergies Algérie*, n°15, pp. 107-120.

URL :<http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Algerie15/boudjadi.pdf>

Bourdieu, P. et J.-C. Passeron (1970), *La reproduction*, cités dans Ulaval, chapitre IV , URL : <http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/210211/ch05.html>

Caillé, A.(2006) « Penser la crise de l'école » , présentation, *Revue du MAUSS* n°28, pp.5-40, URL : <http://www.revuedumauss.com.fr/Pages/S28.html>.

Calvet, L-J.(2012) « Bourdieu et la langue » in *Sciences Humaines*, hors-série spécial n°15, pp.58-61.

Cassin,B.,( 2004), *Le vocabulaire européen des philosophes, dictionnaire des intraduisibles*, Seuil, Robert, entretien réalisé par Colette Briffard, 2006.

URL :[http://www.revue-texto.net/Dialogues/Cassin\\_interview.html](http://www.revue-texto.net/Dialogues/Cassin_interview.html)

Chachou, I.(2008), « L'enfant algérien à l'école : du pouvoir de la langue à la langue du pouvoir », *Insaniyat*,n°41, CRASC,Oran, pp.27-39.  
URL :<http://insaniyat.revues.org/2355>

Crahay,M et A.Delhaxhe (2003), “L'école obligatoire en Europe, des conceptions divergentes”, *Sciences Humaines*, n°142,pp.38-40

Crutzen,D.(1998), « La dissonance cognitive : pistes pour l'enseignement du français en contexte multiculturel »I.R.F.A.M., Les Actes de Lecture, n°62, pp.49-59.

URL :[http://www.enseignement.be/download.php?do\\_id=4475&do\\_check=](http://www.enseignement.be/download.php?do_id=4475&do_check=)

Derradji,Y.( ?) « Vous avez dit langue étrangère, le français en Algérie ? » URL: <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/15/derradji.html>

Djebbar,A.(2007), « Le système éducatif algérien : miroir d'une société en crise et en mutation » in *L'Algérie face à la mondialisation*, pp.164-

207.URL :<http://codesria.org/IMG/pdf/chap8-djebbar.pdf> ?

Dourari, A.(2011) « Politique linguistique en Algérie. Entre le monolinguisme d'Etat et le plurilinguisme de la société – 1<sup>ère</sup> partie», *Le soir d'Algérie*. URL : <http://www.lesoirdalgerie.com/articles2011/10/25/article.php?sid=124924&cid=41>

Education magazine (2010), Dossier Langues vivantes, ed.Fabert, Paris

Fragnière,J.-P.(eds.), (2002) « Politiques de l'éducation » *Dictionnaire suisse de politique sociale*, Lausanne,Réalités sociales, 2<sup>ème</sup> éd.,pp.1-15.

URL :[http://www.socialinfo.ch/dossiers/dicoposo/33204\\_Education26.11.rtf](http://www.socialinfo.ch/dossiers/dicoposo/33204_Education26.11.rtf)

Haddad,M.( 2010), « Monolinguisme d'Etat et arabisation en Algérie. Place des langues et problématique identitaire dans les textes officiels algériens », *Synergies Algérie* n°10, pp.275-288,

URL :<http://www.ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Algerie10/mohand.pdf>

Hosna, A.(2006), « Identité et système éducatif : D'un fait laïc à une orientation religieuse », *Revue Sciences Humaines*, n°25, Constantine, pp.97-105. URL : <http://www.umc.edu.dz/revuest/loukia-25F-pdf/9.FR-HOSNA%20FINI-P9.pdf>.

Kanoua, S.( 2008), “Culture et enseignement du français en Algérie », *Synergies Algérie*, n°2, pp.185-190,

URL :<http://www.ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Algerie2/kanoua.pdf>

Khetiri, B.( ?), « Les professeurs de français en Algérie, vecteurs légitimes de la norme et l'emprunt aux idiomes locaux », pp.245-259.  
URL :<http://www.unice.fr/ILFCNRS/ofcaf/19/kethiri.pdf>

Morin,E.(2000) *A propos des sept savoirs*, Pleins feux, Mayenne.

Taleb Ibrahim,K.(2004), « L'Algérie : coexistence et concurrence des langues », *L'Année du Maghreb*, mis en ligne le 8 juillet 2010, URL : <http://anneemaghreb.revues.org/305>

Vander Maren, J-M.( 2003), « En quête d'une recherche pratique », *Sciences Humaines* n° 142, pp.42-44.

## **Corpus**

Chartes (1963 et 1976)

Constitution (1963,1989, 1996,2002)

Discours des présidents Ben Bella (1963), Boudiaf (1992) et Bouteflika (2000 et 2002)

Données mondiales de l'éducation, 7<sup>ème</sup> édition, 2010/11, Bureau international d'éducation URL : [http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user\\_upload/Publ](http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publ)

ications/WDE/2010/pdf-versions/Algeria.pdf

Rapport national sur le développement de l'éducation,  
Genève, 8-11 septembre 2004,

Loi d'orientation sur l'éducation nationale, n°08-04 du  
23 janvier 2008, MEN

Programme de français 2010/11 (1<sup>ère</sup> A.M.), et  
d'anglais 2005 et 2010 (3<sup>ème</sup> A.S.)